



PROCES-VERBAL :

ASSEMBLEE PRIMAIRE DU 7 JUIN 2018 A 19H00 Bâtiment Stella Helvetica

En présence de quarante et un citoyens, le président Thurre ouvre cette assemblée primaire légalement convoquée en lui demandant d'observer une minute de silence en mémoire de Roland Moret, ancien vice-président.

Il adresse ses salutations d'usages et rappelle l'ordre du jour.

M. Gérard Thurre et Mme Valérie Luisier sont désignés scrutateurs.

Le président adresse également ses salutations à M. Philippe Dini représentant la Fiduciaire Dini et Chappot.

1. Protocole de la dernière assemblée Primaire

Lecture et approbation

Le secrétaire procède à la lecture du procès-verbal de l'assemblée primaire du 30 novembre 2017. Celui-ci est approuvé avec quarante voix pour et une abstention.

2. Comptes 2017 de la municipalité

Lecture et commentaires

Le président Thurre commente les comptes 2017 de la municipalité qui ont été approuvés par le conseil municipal en séance du 8 mai 2018.

Les comptes présentent les chiffres suivants : Une marge d'autofinancement de Fr. 2'784'087.06, un bénéfice de Fr. 28'186.54, des investissements nets de Fr. 1'115'415.52 et un capital de Fr. 5'305'187.31.

Rapport du réviseur des comptes

M. Philippe Dini de la fiduciaire Dini et Chappot SA lit les conclusions de leur rapport de révision qui recommandent d'approuver les comptes.

Approbation

L'assemblée primaire approuve les comptes 2017 de la municipalité à l'unanimité.

3. Divers

Etat des lieux du rapprochement intercommunal

Le président Thurre informe l'assemblée que le travail de diplôme du secrétaire communal de Riddes, M. Steve Bessard, a été présenté aux présidents des communes de Chamoson, Isérables Leytron, Riddes et Saillon. Les présidents des communes, puis les conseils municipaux concernés, ont vu en ce travail un point de départ pour l'étude d'une faisabilité de rapprochement et de collaboration entre leurs communes. Le ressenti des citoyens après l'annonce publique de ce rapprochement est important pour la poursuite de cette étude.



Les positions suivantes se dessinent : L'idée vient-elle d'une commune en particulier ? Quel a été l'élément déclencheur du choix des communes ? Quelle sera la situation des communes en cas de fusion ou de rapprochement en regard à la situation actuelle ? Le fruit est-il mûre ou est-ce qu'une collaboration est suffisante pour l'instant ?

Puis dans les divers :

M. Michel Rossier demande ce qui a été entrepris par la commune suite au gel de 2017. Le président lui répond qu'en l'absence de coalition dans la profession, la commune n'entrera pas en matière sur des demandes disparates et individuelles. Par contre un soutien communal pour un projet concret et d'envergure est mis en place. A ce sujet, M. René May s'offusque des propos tenus à l'encontre du monde agricole. Il lui est répondu que la commune doit assumer son rôle de facilitateur dans des projets, mais n'a pas à s'immiscer dans le rationnel des professionnels.

M. Gérard Comby indique qu'un composte de quartier géré par un privé a été mis en place à la Sarvaz et que cela s'avère être une bonne solution pour la gestion de ces déchets.

M. Jean-Jacques Leuba demande à la commune qu'elle suite il sera donné au dossier de construction d'un immeuble dans la zone du centre thermal dont le Tribunal Fédéral a annulé l'autorisation. Il lui est répondu qu'il appartient au propriétaire de la parcelle de donner la suite qu'il jugera utile à cette décision. En cas de nouvelle demande de construction, un dossier sera mis à l'enquête publique.

M. Jean-Jacques Leuba demande s'il est possible d'améliorer la propreté autour de l'éco point sis vers le terrain de football. Il lui est répondu qu'une attention sera portée à ce secteur.

M. Jean-Jacques Leuba estime que l'entretien du cimetière laisse à désirer. Il lui est répondu que la commune a opté pour un traitement des mauvaises herbes sans utilisation de glyphosate et qu'il faudra un certain temps avant des moyens plus écologiques pour arriver à un résultat satisfaisant.

M. Philippe Terrettaz s'inquiète du nombre important de corbeaux sur la commune. M. Jean-Claude Praz l'informe qu'il ne s'agit pas d'une prolifération de ces oiseaux mais d'un rassemblement plus important dû à l'épandage de nourritures sur des parcelles privées.

M. Michel Pellaud constate un grand nombre de constructions Aux Chiles et demande au conseil d'étudier la circulation et l'éclairage dans ce quartier. Le président lui répond qu'il s'agit là d'un souci du conseil, non seulement dans ce quartier mais sur l'ensemble du territoire.

M. Michel Pellaud félicite le conseil municipal et l'administration communale pour le travail accompli.

Le président Thurre clôt cette assemblée en remerciant ses participants pour la qualité des propos.

L'assemblée est levée à 21h00 et est suivie du traditionnel verre de l'amitié.

Certifié exact

ADMINISTRATION COMMUNALE

Le Président
Charles-Henri Thurre

Le Secrétaire
Boris Clerc